

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2681

2 octobre 2014

SOMMAIRE

A & F S.A.	128669	Reigate Square Holdings S.à r.l.	128647
Allegro (Lux) 1, S.à r.l.	128667	RE Logistics S.à r.l.	128644
Atypical	128671	ReneSola New Energy S.à r.l.	128643
Auto R&T Sàrl	128672	Resource Shipping & Shipmanagement S.A.	128647
Bop (LWP) Holdings S.à r.l.	128673	Rollinvest S.A.	128688
BOP MC Finance S.à r.l.	128673	Rosneft Latin America S.à r.l.	128644
Diamsafe	128675	R.P.B. River Push Boating S.à r.l.	128643
Gourmet Portugal S.à r.l.	128681	Salisbury Hill S.à r.l.	128648
Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux Sàrl	128646	Sandton Conduit S.à r.l.	128648
Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl	128648	Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	128648
Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II	128647	Sapphire XII S.à r.l.	128649
Maftrem Holding S.A.	128677	Satimood S.à r.l.	128649
MD Mezzanine S.A., SICAR	128684	Schindera S.à r.l.	128649
P5 DP INV S.à r.l.	128642	Schönbrunn S.à r.l.	128650
Proudreed Properties France S.à r.l.	128642	Sheet Anchor Properties France S.à r.l.	128645
QCP GCO Investments A S.à r.l.	128642	SiderSteel S.à r.l.	128650
QCP GCO Investments II-A S.à r.l.	128643	SIG Vehicle One S.à r.l.	128657
QCP GCO Investments II S.à r.l.	128643	Silver II GP Holdings S.C.A.	128650
QCP GCO Investments S.à r.l.	128643	S.K. Investments S.C.A.	128642
Rabiou Property S.A.	128644	SOCIETE FINANCIERE D'ARLES Spf S.A.	128650
Rayspower (Luxembourg) S.à r.l.	128645	SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l.	128688
RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	128645	S.P.F. Samfran S.A.	128645
Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS	128644	S.P.M. Bâtiments Sàrl	128647
Real Estate Flipping Investment	128652	Sunbee S.A.	128650
Real Estate Property 7 S.A.	128645	Surprise S.A.	128648
Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l.	128646	TaleWorlds Intellectual Properties S.à r.l.	128658
Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.	128646	Texel Investments S.à r.l.	128649
Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l.	128646	Timberland Investment Resources GP, S.à r.l.	128649
Reckitt Benckiser S.à r.l.	128646	Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l.	128667
Regus Management Limited	128647	YAPITAL Financial A.G.	128651

Proudreed Properties France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.488.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 21 juillet 2014:

- La démission de En Lee en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109826/15.

(140131612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

P5 DP INV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.408.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109870/10.

(140131184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

QCP GCO Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109874/11.

(140131596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

S.K. Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.804.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2014 que:

Les mandats des commissaires venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Les mandats des commissaires prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Le conseil de surveillance se compose comme suit:

Monsieur Justin Dostert, directeur, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Madame Liliane Theissen, employée privée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland (Dürler), Maison 1

Monsieur Michel Todisco, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 29, rue de la Belle-Vue.

Huldange, le 7 juillet 2014.

Pour extrait conforme

S.K. INVESTMENTS SCA

Référence de publication: 2014109919/18.

(140130562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

QCP GCO Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 111.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109875/11.

(140131592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

QCP GCO Investments II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 111.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109876/11.

(140131594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

QCP GCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 111.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109877/11.

(140131593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

R.P.B. River Push Boating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 109.815.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014109878/11.

(140130530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

ReneSola New Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 168.049.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109881/10.

(140131377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 181.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109879/11.

(140130645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Rosneft Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.020.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.254.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant, Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet rétroactif au 28 février 2014:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre également note du changement de dénomination de l'associé unique, TNK Overseas Limited et ce avec effet rétroactif au 5 novembre 2013:

RN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014109884/18.

(140130849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Rabio Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.974.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RABIOU PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2014109889/10.

(140131481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

RE Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.582.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.061.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2014

En date du 15 juillet 2014 et avec effet au 1^{er} juillet 2014, l'associé unique de la société a décidé:

- de mettre fin au mandat de gérant de classe B de la société assumé par M. Karsten Langer;
- de nommer à sa place comme nouveau gérant de classe B Dr. Michael Weber, né le 18 octobre 1971 à Munich et demeurant professionnellement au 5, Alter Hof, 80331, Munich, Allemagne pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014109895/15.

(140131575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Rayspower (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.482.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109890/10.

(140131157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 71.609.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109893/10.

(140131039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Real Estate Property 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 175.513.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE PROPERTY 7 S.A.

Référence de publication: 2014109897/10.

(140131546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

S.P.F. Samfran S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 137.996.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109920/9.

(140130477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sheet Anchor Properties France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 179.276.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 21 juillet 2014:

- La démission de En Lee en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109940/15.

(140131610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.416.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109899/10.

(140130888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.231.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109901/10.

(140131669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109903/10.

(140131697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Reckitt Benckiser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109905/10.

(140131630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.085.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014110513/14.

(140132076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Regus Management Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.343.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014109907/11.

(140130821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109909/10.

(140131444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 48.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109911/10.

(140131004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

S.P.M. Bâtiments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 116.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109921/9.

(140131071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.638.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014110518/14.

(140132189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.240.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2013.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014110516/14.

(140131700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Sandton Conduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 177.136.

Les comptes annuels au 31/12/2013 de la société Sandton Conduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109924/10.

(140130572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 177.091.

Les comptes annuels au 31/12/2013 de la société Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109925/10.

(140130507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.774.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109922/9.

(140131305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Surprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014110017/11.

(140131240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sapphire XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014109931/13.

(140131438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.009.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109933/9.

(140131341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Schindera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 18A, Dicksstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.185.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109936/10.

(140131457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Texel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Texel Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014110027/11.

(140131648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Timberland Investment Resources GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Timberland Investment Resources GP, S.à r.l.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014110030/11.

(140130777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109937/9.

(140131478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

SiderSteel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109941/10.

(140130481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver II GP Holdings S.C.A.

Référence de publication: 2014109945/10.

(140131197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

SOCIETE FINANCIERE D'ARLES Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.544.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109993/9.

(140131261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sunbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.359.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 21 juillet 2014 à 17:40 au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Beatriz Garcia de son mandat d'administrateur B de la société a été acceptée;
- Monsieur Benjamin Bodig, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur B par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014110013/16.

(140131213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am siebten Juli.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts Finnovato GmbH mit Sitz in D-22047 Hamburg, Am Stadtrand 54, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter Nummer HRB 121197,

hier vertreten durch Herrn Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, rechtmäßig ausgestellt durch den Geschäftsführer Herr Boris JENDRU-SCHEWITZ und dem Prokuristen Herr Ludwig RICHTER, in Hamburg am 23. Juni 2014.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat die unterzeichnende Notarin, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleinaktionärin der Gesellschaft YAPITAL Financial A.G., eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 167.278 (die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 1. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 969 vom 14. April 2012. Die Gesellschafts-satzung wurde erstmals abgeändert durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 13. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2104 vom 24. August 2012, sowie zuletzt durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 29. April 2014, welche bislang noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

Die Alleinaktionärin, vertreten wie vorbezeichnet, ersuchte die Notarin in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionärin der Gesellschaft folgende Beschlüsse festzustellen:

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin beschloss, das Grundkapital der Gesellschaft um eine Million einhundertzehntausend Euro (EUR 1.110.000,-) anzuheben,

um es von seinem derzeitigem Betrag von acht Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 8.050.000,-), eingeteilt in achthundertfünftausend (805.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-),

auf den Betrag von neun Millionen einhundertsechzigtausend Euro (EUR 9.160.000,-)

durch die Ausgabe von einhundertzehntausend (110.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu erhöhen, wobei diese neuen Aktien über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Die einhundertzehntausend (110.000) neuen Aktien werden ausgegeben zusammen mit einem Emissionsagio in Höhe von sechs Millionen zweihundertneunzigtausend Euro (EUR 6.290.000,-).

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärte die Gesellschaft Finnovato GmbH, vertreten wie zuvor genannt, die einhundertzehntausend (110.000) neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zusammen mit dem Emissionsagio vollständig einzubezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von sieben Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 7.400.000,-).

Daraufhin beschloss die Alleinaktionärin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und einhundertzehntausend (110.000) neue und vollständig einbezahlte Aktien an die Alleinaktionärin auszugeben und dieser zuzuteilen.

Der Nachweis der Einzahlung des Betrages in Höhe von sieben Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 7.400.000,-) wurde gegenüber der Notarin in Form eines Bankzertifikates erbracht, welche sodann feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 6. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:

“ **Art. 6. Kapital und Aktien (Absatz 1).** Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt neun Millionen einhundertsechzigtausend Euro (EUR 9.160.000,-) und ist eingeteilt in neunhundertsechszehntausend (916.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).“

128652

Dritter Beschluss

Aus dem Betrag des Emissionsagios werden einhundertzehntausend Euro (EUR 110.000.-) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr EUR 4.200.- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, hat der Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit der beurkundenden Notarin die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Signé: M. Schmidt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2014. LAC/2014/33450. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014111100/72.

(140131827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

R.E.F.I., Real Estate Flipping Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 188.925.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, le dernier restera dépositaire de la minute,

ONT COMPARU:

1) SD & MORGAN Invest, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 186.577, ici représentée par Monsieur Aiaz Laldjee, gérant, résidant professionnellement à Paris en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juillet 2014,

2) REDLINK INVESTOR GROUP, SAS, ayant son siège social à F-75116 Paris, 111, avenue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 795066380, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Aiaz Laldjee, prénommé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Real Estate Flipping Investment», en abrégé «R.E.F.I.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute prestation de services ou activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associé(s), avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé (y inclus à un héritier réservataire, le conjoint survivant ou un héritier légal) sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social.

7.7 A défaut d'agrément de l'héritier ou du/des bénéficiaire(s) d'institutions testamentaires ou contractuelles selon les dispositions de l'article 7.6 des présents statuts, les dispositions de l'article 189 § 4 et suivants de la Loi s'appliqueront.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel

document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers:

- (i) par la signature du gérant unique; ou
- (ii) si la Société a plusieurs gérants, par la signature d'un des gérants, sauf dans le cadre des activités suivantes dans lesquels la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants:
 - garantir ou accorder des sûretés;
 - accorder des prêts ou faire des emprunts sous toute forme;
 - conclure des contrats ou prendre des engagements sous toute forme d'un montant supérieur à quinze mille euros (EUR 15.000);
 - conclure des contrats de bail;
 - céder sous toute forme des actifs de la Société; ou
- (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s). Le conseil de gérance désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

9.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par le conseil de gérance.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si le conseil de gérance désigne un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par le conseil de gérance que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et se termine le trente-et-un (31) mars de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille six cents (12.600) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- la société SD & MORGAN Invest, prénommée: huit mille quatre cents parts sociales	8.400
- la société REDLINK INVESTOR GROUP, prénommée: quatre mille deux cents parts sociales	4.200
TOTAL: douze mille six cents parts sociales	12.600

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est entièrement affecté au capital social.

128657

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Morgan Emmerly, né à Bordeaux (France), le 3 juillet 1977, résidant au 6C, allée de Terrefort, 33170 Gradignan France,

- Monsieur Sébastien Donati, né à Marmande (France), le 1^{er} mai 1973, résidant au 7, lieu-dit Bernicat, 33210 Fargues France,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LALDJEE et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2014. LAC / 2014 / 35085. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110905/275.

(140132836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

SIG Vehicle One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.563.

Il résulte d'une résolution circulaire datée du 10 juin 2014 que:

le sous-fond Solar Investment Group SIF SCA-Developement Fund («la Société»), étant l'actionnaire unique de SIG Vehicle One S.à r.l. («la Société»), a été liquidé et que l'entière des parts (20 000 parts) que ce sous-fond détenait dans la société ont été attribuées, en date du 19 juin 2014, comme suit:

- 1352 parts à Price III William Stanley né le 20 avril 1956 en Californie aux Etat-Unis et domicilié au 135 East Sir Francis Drake Boulevard Larkspur, CA 94939, Etats-Unis.

- 3449 parts à Societa per Amministrazioni Fiduciarie "SPAFID" S.p.A., une société Italienne enregistrée au registre de commerce de Milan sous le numéro MI - 186864 et domiciliée à Via Filodrammatici n. 10 - 20121 Milano, Italie

- 690 parts à Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited as trustee of Cinven Group EBT re Italia Family Sub Fund, une société enregistrée au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 24531 et domiciliée à Regency Court, Glatigny Esplanade, Saint Peter port, Guernsey, GY13ST.

- 414 parts à Simon Fiduciaria S.p.A., une société italienne enregistrée au registre de commerce d'Italie sous le numéro 4605970013- et domiciliée à, via del Carmine n. 10 -10122 Torino, Italie.

- 963 parts à Westpalm Limited, une société enregistrée au registre de commerce de l'île de Man sous le numéro 121146C- et domiciliée à West Suite, Ground Floor, Exchange House, 54 - 58 Athol Street Douglas, IM1 1JD Ile de Man.

- 3449 parts à Ersel Asset Management SGR SpA\ Ersel Investment Club, une société italienne enregistrée au registre de commerce d'Italie sous le numéro 4428430013- et domiciliée à Piazza Solferino, 11 - 10121 Torino, Italie.

- 207 parts à Due M Limited, une société enregistrée au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 47539 et domiciliée à Suite C3 Hirzel Court, St Peter port, Guernsey GY1 2NW.

- 345 parts à Netwin Investments Inc., une société enregistrée au registre de commerce de Panama sous le numéro 19091- et domiciliée à Calle Acquilino della Guardia 8, Panama city, Panama

- 1379 parts à HI-Moral Technologies NV, une société anonyme belge enregistrée au registre de commerce de Belgique sous le numéro N.N. 472.524.711 et domiciliée à Louizalaan 331-333 B-1050, Bruxelles, Belgique.

- 414 parts à Samas LLC, une société américaine domiciliée au 3 RD Floor 46 State St. 12207, Albany, NY USA (registre et numéro d'immatriculation inconnu).

- 343 parts à CASINI Enrico, né le 06 octobre 1945 à Castel San Giovanni, en Italie et domicilié à Via C. Maraini 15, 6900 Lugano, Suisse.

- 207 parts à BALBO Luciano né le 07 janvier 1949 à Milan en Italie et domicilié à Via Tommaso Gulli 19, 20147 Milano, Italie.

- 621 parts à COLOMBO Achille né le 09 février 1939 à Lugano en Suisse et domicilié à 41 Via Cortivo 6976 Castagnola, Suisse.

- 345 parts à ROSSI Paolo Andrea né le 11 septembre 1966 à Stockholm en Suède et domicilié à Via Solferino, 27, 20121 Milano, Italie.

- 690 parts à AGUZZI DE VILLENEUVE Gerolamo Giulio né le 15 octobre 1939 à Milan Italie et domicilié à Viale Vittorio Veneto 22 - 20121 Milano, Italie.

- 690 parts à AGUZZI DE VILLENEUVE Emilio né le 1 août 1936 à Milan en Italie et domicilié à Piazza Repubblica 5 - 20121 Milano, Italie.

- 207 parts à RETTANI Roberto né le 16 Février 1953 à Milan en Italie et domicilié à Via Sismondi 7 - 20133 Milano, Italie.

- 1372 parts à BAGNA Fabio né le 24 août 1940 à Passignamo en Italie et domicilié à Via Elli Cervi 20090 Segrate (Mi), Italie.

- 552 parts à MONTI Riccardo né le 16 mai 1958 à Milan en Italie et domicilié à Corso di Porta Romana 1, 20123 Milano, Italie.

- 828 parts à CANNAVALE Fabio né le 18 avril 1965 à Milan en Italie et domicilié à Vietta Palintschnieu 17, Calerina; CH-7505, Suisse.

- 655 parts à BOALO Pietro né le 16 mai 1932 à Sovere en Italie et domicilié à Via S. Valeria 3, 20123 Milano, Italie.

- 276 parts à ARRIGHI Massimo né le 24 juillet 1958 à Carmagnola en Italie et domicilié à Corso Re Umberto 48, 10128- Torino, Italie

- 552 parts à FINK Geoffrey Darrell né le 24 Novembre 1969 à Neuilly-Sur-Seine en France et domicilié à P.O. Box 502428 MediaOne Tower, 29th Floor Dubai Internet City - UAE

L'actionnariat de SIG Vehicle One S.à r.l. se compose désormais comme indiqué ci-dessus.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014110986/61.

(140132219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

TaleWorlds Intellectual Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.896.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen on the ninth day of the month of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Mr. Ahmet Arma an YAVUZ, born on 01st of October 1971 in Izmit, Turkey, with a permanent place of residence at Bilkent 2 Park Sitesi, F3/2, Ankara - 06800, Turkey, Computer Engineer,

2) Mr. Cem ÇIMENBIÇER, born on 30th of April 1983 in Ankara, Turkey, with a permanent place of residence at Bilkent 1 Camlik Sitesi, F1 Blok, No: 17, Bilkent, Ankara - 06800, Turkey, Computer Engineer,

3) Mr. Erkin Ali ERKIN, born on 18th of January 1982 in Ankara, Turkey, with a permanent place of residence at Çiğdem Mahallesi. 1550/1 Sokak, D9, Çankaya,- 06800, Turkey, Human Resource Specialist, and

4) Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR, born on 12th of October 1986 in Orhaneli, Turkey, with a permanent place of residence at Huzur Mahallesi, 1110, Sokak 10/23 Ovecler, 06460 Ankara, Turkey,

all four are here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney substituted to him.

The said power, signed "ne varietur" by the appearing party and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation ("the Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such party declared to incorporate.

Art. 1st. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TaleWorlds Intellectual Properties S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of intellectual and industrial property rights, trade marks, patents and domain names as well as participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The object of the Company thus includes the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory Provision

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31st December 2014.

Subscription and Payments

The 100 (one hundred) shares representing the capital have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
- Mr. Ahmet Arma an YAVUZ	89	11,125 €
- Mr. Cem ÇIMENBIÇER	5	625 €
- Mr. Erkin Ali ERKIN	5	625 €
- Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR	1	125 €
Total	100	12,500 €

All the shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and two hundred fifty euro.

Extraordinary decision of the meeting of shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Is appointed as main manager for an undetermined duration:

Mr. Ahmet Arma an YAVUZ, born on 01st of October 1971 in Izmit, Turkey, with a permanent place of residence at Bilkent 2 Park Sitesi, F3/2, Ankara - 06800, Turkey, Computer Engineer

3. are appointed as second managers for a period of five years ending at the issue of the ordinary general meeting in 2019:

- Mr. Cem ÇIMENBIÇER, born on 30th of April 1983 in Ankara, Turkey, with a permanent place of residence at Bilkent 1 Camlik Sitesi, F1 Blok, No: 17, Bilkent, Ankara - 06800, Turkey, Computer Engineer, and

- Mr. Erkin Ali ERKIN, born on 18th of January 1982 in Ankara, Turkey, with a permanent place of residence at Çigdem Mahallesi. 1550/1 Sokak, D9, Çankaya,- 06800, Turkey, Human Resource Specialist,

4. The Company will be bound by the signature of one of the aforementioned managers for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mr. Ahmet Arma an YAVUZ, Computer Engineer, né le 1^{er} octobre 1971 à Izmit, Turquie, demeurant au Bilkent 2 Park Sitesi, F3/2, Ankara - 06800, Turquie,

2) Mr. Cem ÇIMENBIÇER, Computer Engineer, né le 30 avril 1983 à Ankara, Turquie, demeurant au Bilkent 1 Camlik Sitesi, F1 Blok, No: 17, Bilkent, Ankara - 06800, Turquie

3) Mr. Erkin Ali ERKIN, Human Resources Specialist, né le 12 octobre 1986 à Ankara, Turquie, demeurant au Huzur Mahallesi, 1110, Sokak 10/23 Ovecler, 06460 Ankara, Turquie,

4) Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR, Computer Engineer, né le 18 janvier 1982 à Ankara, Turquie, domicilié au Çigdem Mahallesi. 1550/1 Sokak, D9, Çankaya,- 06800, Turquie,

tous quatre ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé à lui substituées.

Les dites procurations, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TaleWorlds Intellectual Properties S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la société est la détention de droits intellectuels et industriels, marques, brevets et noms de domaine de même que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

L'objet de la Société couvre donc l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute

demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les 100 (cent) parts sociales représentant le capital social ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
- Mr. Ahmet Arma an YAVUZ	89	11'125 €
- Mr. Cem ÇIMENBIÇER	5	625 €
- Mr. Erkin Ali ERKIN	5	625 €
- Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR	1	125 €
Total	100	12'500 €

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12'500,- (douze mille cinq cents euros) est donc disponible pour la société, la preuve de cela ayant déjà été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cent cinquante euros.

Décision des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Mr. Ahmet Arma an YAVUZ, Computer Engineer, né le 01^{er} octobre 1971 à Izmit, Turquie, demeurant au Bilkent 2 Park Sitesi, F3/2, Ankara - 06800, Turquie, Gérant

3. Sont nommés gérants pour une durée de cinq (5) ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019:

- Mr. Cem ÇIMENBIÇER, Computer Engineer, né le 30 avril 1983 à Ankara, Turquie, demeurant au Bilkent 1 Camlik Sitesi, F1 Blok, No: 17, Bilkent, Ankara - 06800, Turquie, et

- Mr. Erkin Ali ERKIN, Human Resources Specialist, né le 12 octobre 1986 à Ankara, Turquie, demeurant au Huzur Mahallesi, 1110, Sokak 10/23 Ovecler, 06460 Ankara, Turquie,

4. La Société se trouvera engagée par la seule signature d'un seul de ses gérants pour tous les actes dans la limite de l'objet social et de la Loi.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglister, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2014. Relation GRE/2014/2873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014111020/475.

(140132173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Allegro (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.407.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Allegro Holdings (Cayman), Ltd., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, formerly named Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd. (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Claudia Rouckert, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.407, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 3 July 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the change of name of the Company from Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l. to Allegro (Lux) 1, S.à r.l.;
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l." to "Allegro (Lux) 1, S.à r.l.".

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association so as to read as follows:

Art. 2. The Company's name is "Allegro (Lux) 1, S.à r.l.".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Allegro Holdings (Cayman), Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social sis au 190 Elgin Avenue George Town Grand Caïman KY1-9001, îles Caïmans, anciennement dénommée Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd. (l'«Associé Unique»);

ici dûment représentée par Mlle. Claudia Rouckert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.407, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II - Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société de Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l. à Allegro (Lux) 1, S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l." à "Allegro (Lux) 1, S.à r.l.".

Troisième résolution:

Suite aux déclarations et résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "Allegro (Lux) 1, S.à r.l.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014111060/108.

(140132732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

In the year two thousand and fourteen on the twenty second of July
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "A & F S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 4 rue Albert Borschette, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 145027, incorporated by deed dated on 18 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 660 of 26 March 2009; and whose Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 2 August 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2638 of 29 October 2011.

The meeting is chaired by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer by Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 100 (one hundred) A shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

To change the purpose of the company and to amend subsequently the article 3 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution:

The Meeting decides to change the purpose of the company and to amend the article 3 of the articles of incorporation as follows:

“The Corporation’s purpose is

(a) to provide advice services of any nature, either directly or through subcontractors in relation to, inter alia, undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters and advice and services related to mergers and the purchase of undertakings, excluding any advice services qualifying as investment services pursuant to the provisions of Directive 2004/39/CE;

(b) the charter of yachts and the car rental; and

(c) to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees and to perform any other operation.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, purchase properties and real estates, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.”

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze le vingt-deux juillet

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "A & F S.A.", ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4 rue Albert Borschette, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145027, constituée suivant acte reçu le 18 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 660 du 26 mars 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du 2 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2638 du 29 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent (100) actions de classe A, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet:

(a) de fournir des services de conseil de toute nature, soit directement, soit par le biais de sous-traitants, en ce qui concerne, entre autres, les conseils en matière de levée de capitaux, de stratégie industrielle et les questions connexes et des conseils et des services concernant les fusions et le rachat d'entreprises, à l'exclusion de tout service de conseil qualifié de services d'investissement, conformément aux dispositions de la Directive 2004/39/CE (Markets in Financial Instruments Directive);

(b) l'affrètement de navires de plaisance et la location de voitures; et

(c) de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des valeurs mobilières et droits par le biais de la participation, la contribution, la prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et de licences, à gérer et les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, prêts, avances ou de garanties et d'effectuer toute autre opération.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, l'achat de propriétés et biens immobiliers, directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34617. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014112941/109.

(140133493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Atypical, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9368 Folkendange, 29, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 172.467.

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme Solar Wood Folkendange S.A., avec siège social à L-9368 Folkendange, Maison 1, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 103.125, ici représentée par son administrateur unique Madame Myriam UNSENBELLION, demeurant professionnellement à L-9368 Folkendange, Maison 1, et

2.- Monsieur Wilhelm KREUTZ, Designer, né le 22 décembre 1955 à Trèves (Allemagne), demeurant à L-1231 Howald, 62, avenue Berchem.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée ATYPICAL, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 172.467, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2012, publié au Mémorial C du 26 novembre 2012, numéro 2865, (la «Société»).

Les associés, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la commercialisation, la diffusion et la distribution de produits, d'articles et d'objets destinés à la vente en gros et en détail auprès de tous revendeurs nationaux et internationaux.

La Société a également pour objet tous travaux de communication généralement quelconques et plus spécialement la création, la production, la communication et l'exploitation d'une agence de publicité.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-9368 Folkendange, Maison 1.

Troisième résolution

En conséquence ses associés décident de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le siège social de la société est établi dans la commune de la Vallée de l'Ernz."

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

128672

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Myriam Unsen-Bellion, Wilhelm Kreutz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 juillet 2014. LAC / 2014 / 34433. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113055/59.

(140133855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Auto R&T Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.957.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Toni MEKARI, employé, né à Zgharta (Liban), le 21 avril 1976, demeurant à B-1300 Wavre, 100, avenue du Ruisseau du Godru.

2.- Anthony THIEBAUX, employé, né à Mont-Saint-Martin (France), le 31 juillet 1990, demeurant à L-1839 Luxembourg, 20, rue Joseph Junck.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AUTO R&T SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'importation et l'exportation de véhicules neufs;
- l'achat et la vente de véhicules d'occasion;
- le commerce, le e-commerce et consultant

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Toni MEKARI, employé, né à Zgharta (Liban), le 21 avril 1976, demeurant à B-1300 Wavre, 100, avenue du Ruisseau du Godru, vingt parts sociales,	20
2.- Anthony THIEBAUX, employé, né à Mont-Saint-Martin (France), le 31 juillet 1990, demeurant à L-1839 Luxembourg, 20, rue Joseph Junck, quatre-vingt parts sociales	80
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Toni MEKARI, employé, né à Zgharta (Liban), le 21 avril 1976, demeurant à B-1300 Wavre, 100, avenue du Ruisseau du Godru.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mekari, Thiebaux et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2014. Relation LAC/2014/34015. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill GREEN.

Référence de publication: 2014113057/66.

(140134142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Bop (LWP) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BOP MC Finance S.à r.l.)**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.536.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty second of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There Appeared

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.280 (the "Sole Partner");

in its capacity as a Sole Partner of "BOP MC Finance S.à r.l.", a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 181.536, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on the 8th day of November 2013, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations., number 44 of January 6, 2014 (the "Company"), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Sara Lecomte, employee of notary Joseph Elvinger, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Partner has been duly informed.

The Sole Partner through its proxy holder declared and requested the notary to record that:

The Sole Partner holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (1 GBP) each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of the name of the Company from "BOP MC Finance S.à r.l." into "BOP (LWP) Holdings S.à r.l." and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Association in order to reflect the above change.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

Sole resolution

The Sole Partner exercising the powers devolved to the general meeting of partners decides to change the name of the Company, from "BOP MC Finance S.à r.l." into "BOP (LWP) Holdings S.à r.l."

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

Art. 2. The Company's name is "BOP (LWP) Holdings S.à r.l."

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de la société à responsabilité limitée "BOP MC Finance S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 181.536, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger du 8 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations., numéro 44 du 6 janvier 2014 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Sara Lecomte, employée de l'étude Joseph Elvinger, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les 12,500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling chacune (1 GBP), toutes souscrites et entièrement libérées et représentant la totalité du capital social de la société.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du nom de la Société de "BOP MC Finance S.à r.l." à "BOP (LWP) Holdings S.à r.l. et afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique exerçant les pouvoirs transmis à l'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société, de "BOP MC Finance S.à r.l." en "BOP (LWP) Holdings S.à r.l.";

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination de la société sera "BOP (LWP) Holdings S.à r.l.".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34616. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014113103/94.

(140133448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Diamsafe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 188.944.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- Monsieur Matthieu LEFEVRE, né le 30 septembre 1981 à Saint-Mandé (France), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

- Monsieur Christophe GAUTHIER, né le 22 février 1963 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

Ici représentées par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort, en vertu de procurations sous seing privé données, lesquelles procurations après avoir été signées «NE VARIETUR» par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DIAMSAFE».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société pourra posséder, concéder, acheter, vendre ou utiliser des droits intellectuels tels que, par exemple, des copyrights sur des logiciels, des licences, des brevets, des marques, des dessins, des modèles et des noms de domaine sur Internet.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ EUROS (EUR 12.500-), divisé en mille (1000) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

1- Matthieu LEFEVRE	490
2- Christophe GAUTHIER	510
Total des parts	1000

Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'apport en nature d'un logiciel.

La valeur qui a été retenue pour la constitution du capital social correspond à une valeur minimum d'estimation de la valeur du logiciel, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Mamer), Grand-duché de Luxembourg.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

Monsieur Matthieu LEFEVRE, né le 30 septembre 1981 à Saint-Mandé (France), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2014 - EAC/2014/9860 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113247/128.

(140133389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Mafrem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.698.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "MAFREM HOLDING S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 187698, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on May 23, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Thierry JACOB, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Chairman").

The Chairman appoints Mrs. Chantal MATHU, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as secretary (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs. Viktoriya GAVRYSYUK, employee, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, as scrutineer (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the "Board of the Meeting"),

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Suppression of the indication of the nominal value of the three thousand one hundred (3,100) representative shares of the corporate capital of the Company;

2. Change of the currency of the corporate capital in order to express it henceforth in United States Dollars, in accordance with the EUR/USD exchange rate (median price) available as at June 20, 2014 on the OANDA website;

3. Exchange of the existing three thousand one hundred (3,100) shares of the Company without designation of nominal value against forty-two thousand one hundred eighty-six (42,186) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand US Dollars (1,000.- USD), so as to raise it from its amount, after conversion, of forty-two thousand one hundred eighty-six US Dollars (42,186.-USD) to forty-three thousand one hundred eighty-six US Dollars (43,186.- USD), by the creation of one thousand (1,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD), issued with a global share premium of fifty-nine million nine hundred ninety-nine thousand US Dollars (59,999,000.- USD);

5. Subscription and full payment of the capital increase and the share premium by contribution in cash by the sole shareholder of the Company;

6. Subsequent amendment of the article of article 5 of the articles of association of the Company;

7. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the exchange of the shares and the recording of newly issued shares;

8. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), duly represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the Board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented Sole Shareholder, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the Board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital of the Company being represented at the present Meeting and that the sole shareholder, duly represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides:

- to suppress the indication of the nominal value of the three thousand one hundred (3,100) representative shares of the corporate capital of the Company; and

- to change the currency of the corporate capital of the Company, actually fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- USD), and to express it henceforth in US Dollars, according to the exchange rate (median price) 1.- EUR = 1.36084 USD,

available as at June 20, 2014 on the OANDA website, being forty-two thousand one hundred eighty-six US Dollars (42,186.- USD).

Second resolution

The Meeting resolves to exchange the existing three thousand one hundred (3,100) shares of the Company without designation of nominal value against forty-two thousand one hundred eighty-six (42,186) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each.

Pursuant to such resolution the share capital of the Company of forty-two thousand one hundred eighty-six US Dollars (42,186.- USD) is now represented by forty-two thousand one hundred eighty-six (42,186) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each.

Third resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand US Dollars (1,000.- USD), so as to raise it from its amount, after conversion, of forty-two thousand one hundred eighty-six US Dollars (42,186.- USD) up to forty-three thousand one hundred eighty-six US Dollars (43,186.- USD), by the creation of one thousand (1,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD), issued with a global share premium of fifty-nine million nine hundred ninety-nine thousand US Dollars (59,999,000.- USD).

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that the here before realized capital increase has been fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash by the Sole Shareholder, so that the amount of sixty million US Dollars (60,000,000.- USD) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

“The subscribed capital of the company is fixed at forty-three thousand one hundred eighty-six US Dollars (43,186.- USD), divided into forty-three thousand one hundred eighty-six (43,186) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares and the recording of newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “MAFREM HOLDING S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187698, (la

“Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et dont les statuts (les “Statuts”) n’ont pas été modifiés depuis lors.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Thierry JACOB, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d’Esch (le “Président”).

Le Président désigne Madame Chantal MATHU, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d’Esch, comme secrétaire (ci-après la “Secrétaire”).

L’Assemblée choisit Madame Viktoriya GAVRYSYUK, employée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, comme scrutatrice (la “Scrutatrice”).

(Le Président, la Secrétaire et la Scrutatrice sont ci-après appelés collectivement “le Bureau”).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

A) Que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de l’indication de la valeur nominale des trois mille cent (3.100) actions représentatives du capital social de la Société;

2. Conversion de la devise d’expression du capital social de la Société afin de l’exprimer dorénavant en dollars des Etats-Unis, sur base de taux de change EUR/USD (prix médian) au 20 juin 2014 en vigueur sur le site internet OANDA;

3. Echange des trois mille cent (3.100) actions existantes de la Société sans indication de valeur nominale contre quarante-deux mille cent quatre-vingt-six (42.186) actions avec une valeur nominale d’un dollar US (1,- USD) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de mille dollars US (1.000,- USD) pour le porter de son montant, après conversion, de quarante-deux mille cent quatre-vingt-six dollars US (42.186,- USD) à quarante-trois mille cent quatre-vingt-six dollars US (43.186,- USD), par la création de mille (1.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d’un dollar US (1,- USD), émises avec une prime d’émission globale de cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars US (59.999.000,- USD);

5. Souscription et libération intégrale de l’augmentation de capital et de la prime d’émission par apport en numéraire par l’actionnaire unique de la Société;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l’article 5 des statuts;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d’y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l’échange des actions et à l’enregistrement des actions nouvellement émises;

8. Divers.

B) Que l’actionnaire unique de la Société (l’“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d’actions qu’il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l’actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l’Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l’Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée décide:

- de supprimer l’indication de la valeur nominale des trois mille cent (3.100) actions représentatives du capital social de la Société; et

- de convertir la devise d’expression du capital social de la Société, actuellement fixé à trente et un mille (31.000,- EUR), et de l’exprimer dorénavant en euros, conformément au taux de change (prix médian) 1,- EUR = 1,36084 USD, disponible au 20 juin 2014 sur le site internet OANDA, faisant quarante-deux mille cent quatre-vingt-six dollars US (42.186,- USD).

Deuxième résolution

L’Assemblée décide d’échanger les trois mille cent (3.100) actions existantes de la Société sans désignation de valeur nominale contre quarante-deux mille cent quatre-vingt-six (42.186) actions avec une valeur nominale d’un dollars US (1,- USD) chacune.

A la suite de cette résolution, le capital social de la Société de quarante-deux mille cent quatre-vingt-six dollars US (42.186,- USD) est maintenant représenté par quarante-deux mille cent quatre-vingt-six (42.186) actions avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille dollars US (1.000,- USD) afin de le porter de son montant, après conversion, de quarante-deux mille cent quatre-vingt-six dollars US (42.186,- USD) à quarante-trois mille cent quatre-vingt-six dollars US (43.186,- USD), par la création de mille (1.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD), émises avec une prime d'émission globale de cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars US (59.999.000,- USD).

Quatrième résolution

L'Assemblée reconnaît que l'augmentation de capital réalisée ci-avant a été intégralement libérée, ensemble avec la prime d'émission, en numéraire par l'Actionnaire Unique, de sorte que la somme de soixante millions de dollars US (60.000.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le capital souscrit de la société est fixé à quarante-trois mille cent quatre-vingt-six dollars US (43.186,- USD), divisé en quarante-trois mille cent quatre-vingt-six (43.186) actions avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune.”

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions et à l'enregistrement des actions nouvellement émises. Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. JACOB, C. MATHU, V. GAVRYSYUK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC/2014/30782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114239/209.

(140133177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Gourmet Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 188.940.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le onze juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Rosa Maria CARVALHAL LOPES, gérante, née le 17 octobre 1976 à Montalegre (Portugal), demeurant à L-3548 Dudelange, 19, rue Ribeschpont.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «GOURMET PORTUGAL S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associée unique, Madame Rosa Maria CARVALHAL LOPES, prénommée, en rémunération de son apport, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associée unique, Madame Rosa Maria CARVALHAL LOPES, prénommée, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Rosa Maria CARVALHAL LOPES, gérante, née le 17 octobre 1976 à Montalegre (Portugal), demeurant à L-3548 Dudelange, 19, rue Ribeschpont.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de la gérante unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3450 Dudelange, 19, rue du Commerce.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. CARVALHAL LOPES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9961. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014113403/151.

(140133261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and fourteen,
on the eighteenth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109 277 (the "Company"). The articles of incorporation

of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1777 of 9 July 2014;

by virtue of the authority conferred on her by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 22 April 2014, 17 June 2014, 30 June 2014 and on 10 July 2014 an excerpt of which resolutions, signed *in varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at sixteen million nine hundred ninety-four thousand eighty euro (EUR 16,994,080.-) divided into four hundred forty-one thousand eight hundred twenty-five (441,825) class A1 shares, one million eighty-three thousand two hundred eighty-eight (1,083,288) class A2 shares, one hundred sixty-four thousand nine hundred sixty-eight (164,968) class A3 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up".

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of one million five hundred seventy-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 1,575,950.-) by the issuance of three hundred seventy-seven (377) new Class A1 shares, three hundred sixty-one (361) new Class A2 shares, one hundred fifty-four thousand one hundred seventy-five (154,175) new Class A3 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B3 shares each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing shares, and together with a share premium in a total amount of one hundred fifty-three million three hundred sixty-three thousand eight hundred seventy euro (EUR 153,363,870.-).

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 22 April 2014 has decided to issue and allot for value date 28 April 2014, to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) new Class A3 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount of twenty-eight million four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 28,462,500.-), by a contribution in cash.

- in its meeting of 17 June 2014 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:

- for value date 26 June 2014, one hundred twenty-five thousand four hundred twenty-five (125,425) new Class A3 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount of one hundred twenty-four million one hundred seventy thousand seven hundred fifty euro (EUR 124,170,750.-), by a contribution in cash.

- for value date 24 June 2014, three hundred sixty-one (361) new Class A2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of three hundred fifty-seven thousand three hundred ninety euro (EUR 357,390.-), by a virtual contribution.

- in its meeting of 30 June 2014 has decided to issue and allot for value date 11 July 2014, to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B3 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by a contribution in cash;

- in its meeting of 10 July 2014 has decided to issue and allot to for value date 11 July 2014, the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, three hundred seventy-seven (377) new Class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of three hundred seventy-three thousand two hundred thirty euro (EUR 373,230.-), by a virtual contribution.

V. That all these new Class A Shares and the Class B Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of one hundred fifty-four million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred twenty euro (EUR 154,939,820.-) thus being for the capital increase:

- following the class A1 shares issuance the amount of three thousand seven hundred seventy euro (EUR 3,770.-);
- following the class A2 shares issuance the amount of three thousand six hundred ten euro (EUR 3,610.-);
- following the class A3 shares issuance the amount of one million five hundred forty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,541,750.-);
- following the class B3 shares issuance the amount of twenty-six thousand eight hundred twenty euro (EUR 26,820.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of three hundred seventy-three thousand two hundred thirty euro (EUR 373,230.-) for the class A1 paid up share premium;
- the amount of three hundred fifty-seven thousand three hundred ninety euro (EUR 357,390.-) for the class A2 paid up share premium;
- the amount of one hundred fifty-two million six hundred thirty-three thousand two hundred fifty euro (EUR 152,633,250.-) for the class A3 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

“ **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at eighteen million five hundred seventy thousand thirty euro (EUR 18,570,030.-) divided into four hundred forty-two thousand two hundred two (442,202) class A1 shares, one million eighty-three thousand six hundred forty-nine (1,083,649) class A2 shares, three hundred nineteen thousand one hundred forty-three (319,143) class A3 shares (the “Class A Shares”); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares and two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B3 shares (the “Class B Shares”); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the “Class C Shares”). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 23 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1777 du 9 juillet 2014;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 22 avril 2014, 17 juin 2014, 30 juin 2014 et en date du 10 juillet 2014, un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à seize millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingts euros (EUR 16.994.080.-) représenté par quatre cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq (441.825) actions de catégorie A1, un million quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-huit (1.083.288) actions de catégorie A2, cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-huit (164.968) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article SIX (6) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quelque soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total d'un million cinq cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.575.950,-) par l'émission de trois cent soixante-dix-sept (377) nouvelles actions de catégorie A1, trois cent soixante et une (361) nouvelles actions de catégorie A2, cent cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (154.175) nouvelles actions de catégorie A3, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-trois millions trois cent soixante-trois mille huit cent soixante-dix euros (EUR 153.363.870,-).

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 22 avril 2014 a décidé d'émettre et d'allouer avec date de valeur 28 avril 2014, au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A3 d'un montant total de vingt-huit millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 28.462.500,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 17 juin 2014 a décidé d'émettre et d'allouer, au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

- avec date de valeur 26 juin 2014, cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-cinq (125.425) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A3 d'un montant total de cent vingt-quatre millions cent soixante-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 124.170.750,-), par un apport en numéraire;

- avec date de valeur 24 juin 2014, trois cent soixante-et-une (361) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de trois cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 357.390,-), par un apport virtuel;

- lors de sa réunion du 30 juin 2014 a décidé d'émettre et d'allouer avec date de valeur 11 juillet 2014, au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 10 juillet 2014 a décidé d'émettre et d'allouer avec date de valeur 11 juillet 2014, au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, trois cent soixante-dix-sept (377) nouvelles actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de trois cent soixante-treize mille deux cent trente euros (EUR 373.230,-), par un apport virtuel.

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de cent cinquante-quatre millions neuf cent trente-neuf mille huit cent vingt euros (EUR 154.939.820,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A1 la somme de trois mille sept cent soixante-dix euros (EUR 3.770,-);
- suivant l'émission des actions de catégorie A2 la somme de trois mille six cent dix euros (EUR 3.610,-);
- suivant l'émission des actions de catégorie A3 la somme d'un million cinq cent quarante et un mille sept cent cinquante euros (EUR 1.541.750,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- trois cent soixante-treize mille deux cent trente euros (EUR 373.230,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A1;

- trois cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 357.390,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A2;

- cent cinquante-deux millions six cent trente-trois mille deux cent cinquante (EUR 152.633.250,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A3.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit millions cinq cent soixante-dix mille trente euros (EUR 18.570.030,-) représenté par quatre cent quarante-deux mille deux cent deux (442.202) actions de catégorie A1, un million quatre-vingt-trois mille six cent quarante-neuf (1.083.649) actions de catégorie A2, trois cent dix-neuf mille cent quarante-trois (319.143) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 et deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10297. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014114247/213.

(140133050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Rollinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 152.514.

En date du 25 juin 2014, les décisions suivantes sont prises:

Monsieur Marco Rollinger est nommé administrateur-délégué de la société.

Les mandats membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Marco Rollinger, administrateur et administrateur-délégué,
- Monsieur Dany Rollinger, administrateur et administrateur-délégué,
- Monsieur Tommy Rollinger, administrateur,

tous demeurant professionnellement à L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés

- G.T. Fiduciaires S.A., commissaire aux comptes.

Dans le cadre de la gestion journalière de la société, les administrateurs-délégués ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014109916/22.

(140130558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.546.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109995/10.

(140130765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.
